



« Mantelerlass », un échec qui permet de rebondir

Les urnes ont donc donné leur verdict le 9 juin dernier : deux-tiers des votants ont donné raison au Parlement et au Conseil fédéral en acceptant le « Mantelerlass », loi sur les énergies renouvelables. Mais en même temps, un tiers, c'est-à-dire 781'840 votants se sont opposés en pensant d'abord, c'est sûr, aux éoliennes. Mieux encore, en analysant la carte des résultats, on constate avec plaisir que les communes qui ont voté non ou s'en sont approché sont comme par hasard proches de projets éoliens en préparation. Citons notamment Baavois, Mauborget, Corcelles-le-Jorat, St-Oyens, Marchissy, Ballens, Berolle, Premier, Bière, Vaulion, etc. Nous avons besoin de deux fois 100'000 signatures pour pouvoir, en juin 2025, déposer nos initiatives qui d'une part préserveraient nos **forêts** des immenses chantiers éoliens et d'autre part donneraient aux **communes** le pouvoir de se prononcer sur les projets qui les concernent. C'est à cela qu'il faut se consacrer désormais : au travail ! Mais n'oublions pas les procédures en cours pour lesquelles la messe est loin d'être dite comme vous le lirez dans les articles du présent numéro. Il y a du pain sur la planche !

Jean-Marc Blanc, secrétaire général



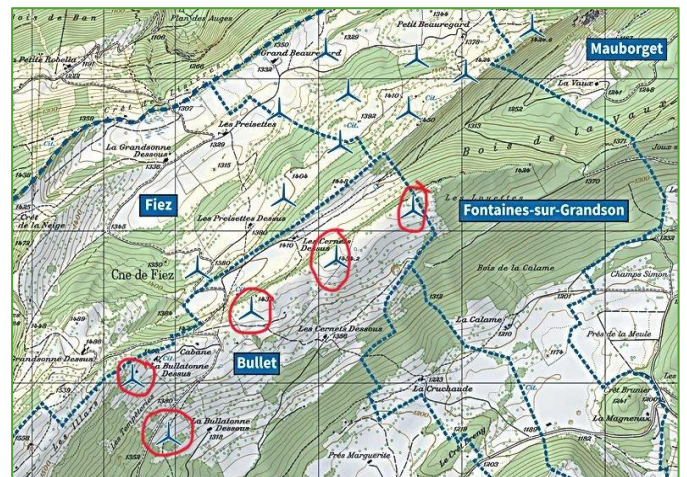
Bulletin d'information No 38 – août 2024

Vaud

La bataille du parc de Gransonnaz se centre sur Bullet

Comme il fallait s'y attendre, les oppositions formées par plusieurs ONG, Paysage-Libre Vaud et l'association locale [Vol-au-Vent](#) ont été sèchement rejetées par les autorités locales et cantonales. Nous sommes maintenant dans la phase du recours au Tribunal cantonal, porté par des ONG très remontées contre ce projet qui détruirait une des rares régions de Suisse encore vierge de constructions (voir l'article de Jean-François Cavin ci-dessous).

Mais le point chaud en perspective, c'est le référendum prévu à Bullet. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que les habitants de cette commune située au Sud du dispositif avec cinq des quinze éoliennes prévues sont pour le moins partagés. En effet lors de la votation au Conseil communal, ce n'est qu'avec une seule voix que le parc a été accepté. Par ailleurs, en juin 2023, les citoyens bulletons avaient refusé la loi sur la sécurité énergétique et en juin dernier, ils ont mollement accepté le « Mantelerlass » à 57% (bien en-dessous de la moyenne cantonale de



Les cinq éoliennes de Bullet

73.48%). Toujours est-il qu'un référendum communal sur le sujet aura bien lieu à l'occasion des votations fédérales du 22 septembre prochain. Comme d'habitude, les autorités communales multiplient les chicanes pour réduire les possibilités des opposants de s'exprimer. Un exemple : une réunion d'information est prévue le 21 août. Elle sera réservée exclusivement aux habitants de Bullet et seuls les membres bulletons du comité référendaire pourront présenter leurs arguments sous forme d'un simple panneau. De l'autre côté, les promoteurs Ennova (SIG), la municipalité et le canton devraient avoir chacun leur stand !

Encouragées par le canton, ces pratiques d'escroquerie démocratique ne sont pas nouvelles en matière d'éoliennes : en 2018 à La Praz, un seul opposant avait été invité à la séance d'information publique précédant la 2^{ème} votation. L'an dernier, la séance d'inauguration du parc de Ste-Croix était privée et protégée par des gendarmes...

BRÈVES

Sacha Nick : un expert lucide s'exprime dans 24 Heures !



Expert en transition durable, énergie et biodiversité à l'EPFL

Il fait bon constater que 24 Heures ne fait pas que donner la parole aux partisans aveugles de l'éolien à tout prix.

Dans un [interview récent](#), le professeur Sacha Nick évoque une étude de l'EPFL et de l'UNIL qui fait ressortir tout le mal que l'on peut penser des procédures accélérées que le Parlement cuisine à tour de bras. « La transition énergétique ne peut réussir sans l'aval des citoyens ». Raison de plus pour signer nos initiatives !

Jacqueline, les palmiers et les paysages



Jacqueline de Quattro, Conseillère nationale

Les palmiers, plantes invasives, sont désormais interdits en Suisse : vente, mise en circulation et même location. Soit, mais quel rapport avec les éoliennes ? Le paysage voyons, mais dans le sens inverse ! **24 Heures** a interrogé la Conseillère nationale qui, non sans raison, a déposé une interpellation demandant une dérogation pour les palmiers qui agrémentent les paysages de la Riviera : « J'habite à Montreux, donc cela fait partie de mon panorama, de mon cadre de vie. Je vois des gens qui viennent du bout du monde pour voir le lac avec des palmiers. »

Le cadre de vie : une valeur qui vaut pour elle et ses proches mais pas pour les habitants du Plateau ou du Jura vaudois qui devraient se farcir les 160 éoliennes qu'elle a planifiées avec le canton ?

EolJorat-Sud (Lausanne) : Une séance d'information remplit la Grande Salle de Froideville et les oppositions pleuvent...

Après la mise à l'enquête mi-juin des 8 éoliennes gérantes du Chalet-à-Gobet, ce sont près de 120 personnes qui ont répondu à l'appel de l'association Eoleresponsible et de Paysage-Libre Vaud pour suivre une séance d'information destinée à contrer le discours lénifiant que les autorités lausannoises auront tenu lors de leurs propres séances d'information planifiées quelques jours plus tard.



Salle comble à Froideville

Après cette soirée mémorable, les services communaux avouaient avoir reçu au moins 300 oppositions. Nous savons que celles-ci proviennent aussi bien de privés que d'associations telles qu'[eoleresponsible](#) ou [Paysage-Libre Vaud](#) et [Paysage Libre Suisse](#), la faîtière nationale. Même des communes voisines, s'y sont mises : Froideville, Corcelles-le-Jorat et Montpreveyres. Il convient aussi d'y ajouter encore les manèges du Chalet-à-Gobet et du Mont-sur-Lausanne.

Malgré les affirmations anesthésiantes du promoteur qui tente désespérément de rassurer des riverains de plus en plus inquiets, les principaux griefs relevés par les opposants dans [leur opposition](#) sont graves. Ils démontrent que le PPA accepté par le TF est violé à maintes reprises de même que les règles du parc périurbain :

- Sécurité sur les routes et chemins pédestres : le risque des jets de glace n'est pas traité pour les routes cantonales et secondaires. Il est pourtant reconnu par l'OFEN !
- Sécurité et santé publique : effet stroboscopique avec dépassements des valeurs limites des ombres stroboscopiques sur les habitations. Le risque des ombres stroboscopiques sur les routes cantonales et secondaires est complètement ignoré.
- Protection contre le bruit : dépassements des limitations en matière de bruit selon l'OPB. Bruits à basses fréquences et leurs impacts sur la santé humaine non traités.
- Règles relatives à la protection du paysage, de la nature et de l'environnement : insuffisamment traitées.
- Violation des règles du [parc naturel périurbain du Jorat](#)
- Avifaune, chiropères et animaux : sujets insuffisamment traités.
- Protection du site archéologique de l'ancien [couvent de Ste-Catherine du Jorat](#) : non traité.
- Visibilité du plan circulaire du rotor : l'Armée demande que les pales soient visibles la nuit : non traité.



L'éolienne des Saugealles (199 m.) à seulement quelques centaines de mètres des premières maisons de Froideville.
Pour voir le film complet de PLCH, cliquez sur l'image

Le degré de mobilisation contre ce projet insensé est absolument exceptionnel. Bien plus qu'il y a presque une dizaine d'années, au moment de la mise à l'enquête du PPA (plan partiel d'affectation) par la commune de Lausanne où personne ne se sentait concerné. Le signal civique émis est énorme et heureusement, le dossier du permis de construire ayant de sérieuses lacunes, les carottes sont loin d'être cuites.

L'invité* : Jean-François Cavin

Membre fondateur de Paysage Libre Vaud, Dr. en droit

Pas dans mon jardin ?

Les investisseurs subventionnés qui veulent hérissier nos plus beaux paysages d'énormes machines à brasser le vent tentent de ridiculiser leurs adversaires en répétant le slogan « pas dans mon jardin ». Pour faire plus sérieux, ils le disent même en anglais. Ils laissent entendre ainsi que leurs opposants sont bien obligés de reconnaître la nécessité de la transition énergétique et des installations qui la favorisent, même des éoliennes, à condition que cela ne les gêne pas personnellement. Le protecteur de la nature serait en réalité un fieffé égoïste. L'attaque, qui allie la bassesse à la facilité, donne néanmoins à réfléchir.

J'habite Pully ; il y a peu de risque que des éoliennes géantes soient plantées près de mon domicile ou sur le coteau qui descend jusqu'au Léman. Mais qu'est-ce au juste que « mon jardin » ? J'aime mon canton dans son entier et le charme de tous ses sites me tient à cœur. Les cimes de nos Préalpes, le spectacle grandiose de Lavaux, la vallée de la Broye dans sa paisible largeur, La Côte semi-rurale et semi-viticole d'où la vue porte sur le lac et la France, la ligne douce du Jura et ses pâturages magiques, les terres fécondes du Gros-de-Vaud, les rives sauvages du lac de Neuchâtel, tout me plaît, tout est sujet d'admiration, tout est digne de protection.

« Mon jardin », entre autres beautés, c'est le territoire magnifique qui s'étend du Chasseron à la frontière neuchâtoise. J'écris bien « territoire », car c'est bien davantage qu'un « coin de pays ». Il s'étale sur vingt kilomètres de forêts et de pâturages, et il est intact – chose ultra-rare dans notre Suisse très urbanisée. Pas une installation industrielle, pas une zone d'habitation ; même pas de résidence secondaire à l'orée d'un bois. Quelques chemins, de rares fermes jurassiennes tapies dans les replis du terrain, des murs de pierres sèches : voilà tout



Photomontage des parcs de Grandsonnaz et au loin Provence, vus depuis le restaurant du Chasseron

ce qui trahit la présence de l'homme dans cette vaste étendue. En hiver, les skieurs de fond savent apprécier une grande solitude enneigée ; en été les randonneurs peuvent flâner des heures durant dans la verdure (et l'État qui veut y implanter une quarantaine (!) d'éoliennes industrielles ne cesse de prôner en même temps l'essor du « tourisme doux » des quatre saisons ...). Contemplez cette région du haut du Chasseron : la nature vierge à perte de vue. Il serait criminel de saccager cette contrée - qui est, pour tout Vaudois bien né, un des lieux préférés de « son jardin ».

Mais qu'en pensent au fond les habitants des communes dont relève ce territoire ? Ils sont très divisés, et le paradoxe - qui dément la plaisanterie éculée des promoteurs - est qu'ils ne semblent pas forcément enclins à protéger « leur jardin ». Pourquoi donc ? Peut-être est-ce dû à la volonté d'économiser le CO2, mais en oubliant que l'électricité venteuse est la plus aléatoire des énergies douces. Peut-être les cadeaux des producteurs industriels jouent-ils un rôle ici ou là. De plus, il est assez courant que les résidents d'un lieu négligent son attrait, et l'on comprend aisément pourquoi : ils y sont tellement habitués qu'ils n'en voient plus le caractère d'exception. Les habitants de Lavaux ne sont pas les plus déterminés à en préserver la splendeur. Ceux des communes du Jura trouvent peut-être banale l'austère séduction de leurs hauteurs. Honneur tout de même à ceux, heureusement nombreux aussi, dont l'âme est sensible à la nature et à la poésie ; aidons-les à faire entendre leur voix. Que les tribunaux supérieurs l'écoutent ! Et que les citoyens de Bullet, prochainement, sachent reconnaître l'importance du trésor dont ils ont la garde ! Puissent-ils protéger « leur jardin », pour le bonheur de tous les Vaudois dont c'est aussi « le jardin ».

** « L'invité » est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.*

